

Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement.

Vague 3 – 2027/2028

Séances d'information – Opérateurs



Enseignement

Bienvenue !



Plan de la séance

1. Contexte

2. Le programme-cadre

- Contenu
- Cycle de vie

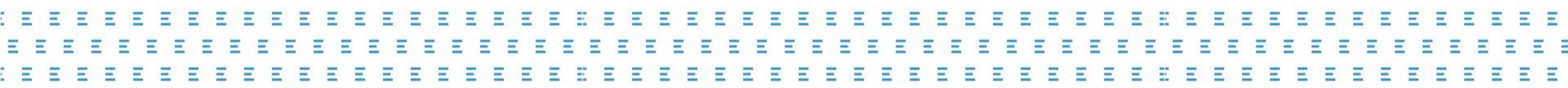
3. Devenir opérateur agréé

- Rôles et missions
- Avantages de l'agrément

4. Postuler à l'agrément

- Qui peut postuler ?
- Le dossier de candidature

5. Les prochaines étapes



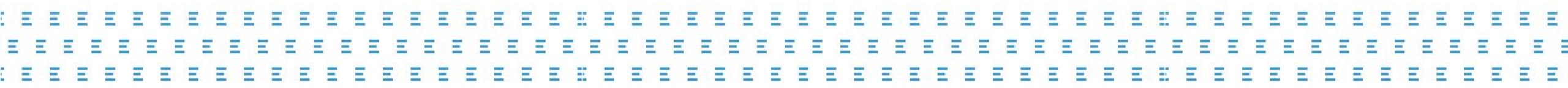


1. Contexte



Le harcèlement en FW-B : constats

- En FW-B, **20% des élèves déclarent avoir été victimes de comportements de harcèlement au moins quelques fois par mois** (HBSC, PISA 2022)
- Les recherches ont montré que **les écoles sont peu outillées** face à la lutte contre le harcèlement et ont besoin d'être accompagnées.
- Les élèves rapportent que quand ils ont dénoncé la situation : **les adultes n'ont pas réagi ou fait pire** (Senden, 2020).



Méthode d'élaboration

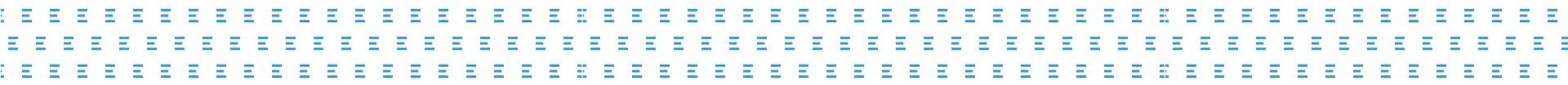
Une nouvelle politique

- Une **revue de la littérature** a été réalisée et des experts ont été consultés.
- De nouvelles orientations ont été définies dont le choix d'agir sur le harcèlement **via le climat scolaire** et non plus sous l'axe de la violence.
- Réaliser un nouvel essai tout en sachant « **qu'il n'existe pas de programme miracle lorsqu'on parle de harcèlement** » (B. Galand, 2018)
⇒ Ces programmes ne garantissent **pas de réussites systématiques; le contexte et les conditions de mises en œuvre sont déterminantes.**

Enseignements des recherches

Conditions de réussite

- **Toujours associer** un dispositif de **prévention** à des modalités de **traitement** des situations
- **Associer** le plus possible **les élèves**, tant dans la prévention que dans la détection des situations
- **Associer** directement **les professionnels** de l'éducation à l'élaboration des processus de prévention
- **Inscrire l'approche** préventive et curative du harcèlement **dans une politique** plus large du **climat scolaire**



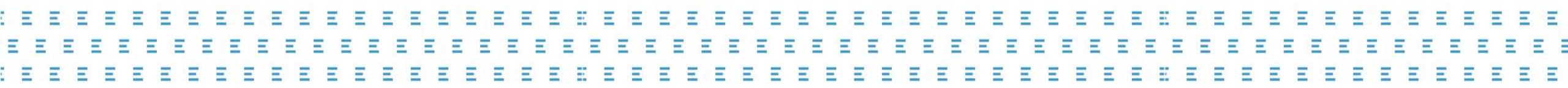
Enseignements des recherches

Agir sur le climat scolaire

Pour agir sur le climat scolaire, il est utile d'appréhender simultanément :

- ✓ **Environnement relationnel** (qualité des relations)
- ✓ **Environnement normatif** (construction des normes, règles)
- ✓ **Environnement pédagogique** (développement des savoirs et savoir-faire)
- ✓ **Environnement physique** (conditions matérielles)

Enquête systémique et multidimensionnelle sur le bien-être et le climat scolaire (FWB)



Objectif de ce nouvel essai

- ✓ Proposer aux établissements scolaires **un cadre structurant leurs actions** ainsi qu'**un accompagnement et des outils adaptés** à leur réalité de terrain
- ✓ Dans **une logique programmatique**, généralisable et **durable**
- ✓ En **articulation avec les Plans de Pilotage**



Enseignement

2. Le programme-cadre



Le programme-cadre

Un support supplémentaire et complémentaire pour les écoles

- ✓ **Pas exclusif**
- ✓ **Combinable avec d'autres dispositifs**
- ✓ **Partir de l'existant, le soutenir et le **maintenir****

Programme-cadre et Plans de pilotage

Deux champs d'action complémentaires

OASE 7: Accroître les indices du bien-être à l'école et l'amélioration du climat scolaire.

Cible: les relations au sein de la communauté scolaire, le plaisir d'apprendre et d'enseigner, l'environnement d'apprentissage, la sécurité, l'environnement physique, le sentiment d'appartenance, et se basant également sur les données relatives à l'exclusion, l'absentéisme des élèves, à la stabilité des équipes éducatives...

→ Public: toute la communauté scolaire

Programme-cadre

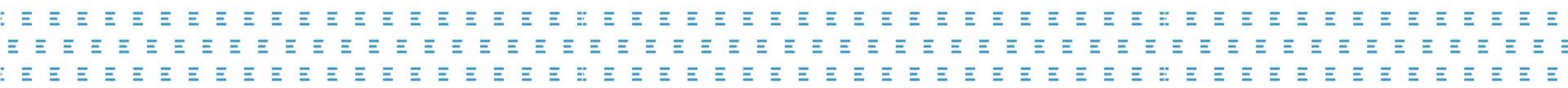
Rendre l'équipe éducative durablement autonome dans la prévention et la prise en charge du (cyber)harcèlement et dans l'amélioration du climat scolaire.

→ Public-cible des actions : les élèves

Le programme-cadre

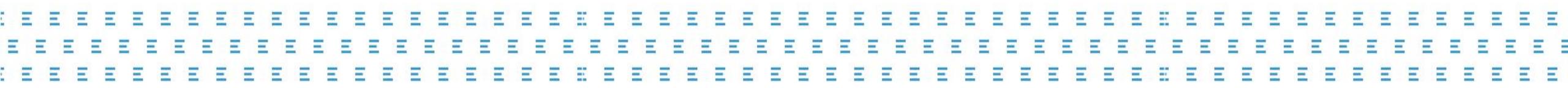
Public cible

- ✓ **Tous les élèves** de l'enseignement **primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé.**
- ✓ **Priorisation sur certains niveaux** : fin du primaire, début du secondaire (10-14 ans), phase 1 et 2 dans le spécialisé



Programme-cadre : c'est quoi ?

- Un programme **visant l'amélioration du climat scolaire** par la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires.
- **Personnalisé et adapté à la réalité** de chaque école
- Impliquant **l'ensemble de la communauté scolaire**
- Sur **4 ans**
- **Accompagné et soutenu par un professionnel agréé** tout en visant l'autonomie des équipes éducatives



Programme-cadre : le contenu



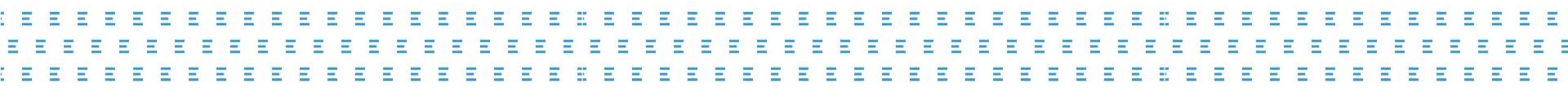
Actions minimales obligatoire



Actions complémentaires au choix



Actions supplémentaires au choix



Programme-cadre : le contenu



Actions
minimales
obligatoire

- ✓ **Formation/ Sensibilisation** de l'ensemble des membres du personnel concernant le phénomène de harcèlement, le cadre juridique ainsi que l'intérêt de porter un tel projet au sein de l'établissement.
- ✓ Mise en place **d'outils de gestion de conflits** via notamment la mise en place d'espace régulés de parole.
- ✓ Organisation de **séances d'information** ciblant spécifiquement la problématique du cyberharcèlement, pour l'ensemble des membres des personnels de l'école, **ainsi que des parents et des élèves.**
- ✓ **Information** aux parents et aux élèves de la participation de l'école au programme-cadre.

Programme-cadre : le contenu

Actions complémentaires au choix (3)

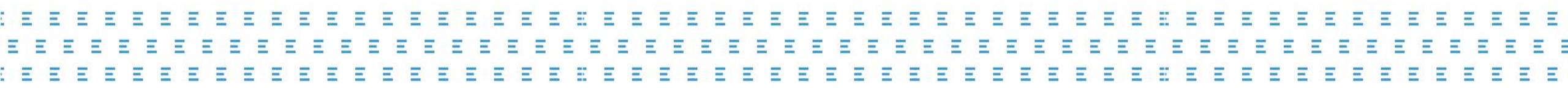
- ✓ **Mise en place d'une cellule d'intervention**
- ✓ **Mise en place d'actions de prévention** en lien avec les facteurs de climat scolaire :
 - Les pratiques de justice réparatrice ;
 - Une réflexion autour du cadre réglementaire de l'établissement (ROI, projet d'établissement, etc.) ;
 - Un projet de régulation des espaces communs ;
 - La mise en place d'un dispositif de Médiation par les pairs ;
 - La mise en place d'un dispositif de Jeunes Ambassadeurs ;
 - La mise en place de méthodes de préoccupations partagées ;
 - Des dispositifs de renforcement de l'élève victime de harcèlement ;
 - La méthode du groupe de soutien.

Programme-cadre : le contenu



Actions supplémentaires au choix

Il est laissé aux écoles la **possibilité de proposer toute autre action** qu'elles souhaitent ajouter à leur programme-cadre car elles le jugent nécessaire pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire.



Programme-cadre : le cycle de vie

Année 1

- **Rencontre entre opérateur et équipe éducative**
- **Réalisation d'un diagnostic**
- **Elaboration du programme-cadre : choix des actions et formalisation écrite**
- **Planification des actions**
- **Première mise en projet (action, formation)**

Programme-cadre : le cycle de vie

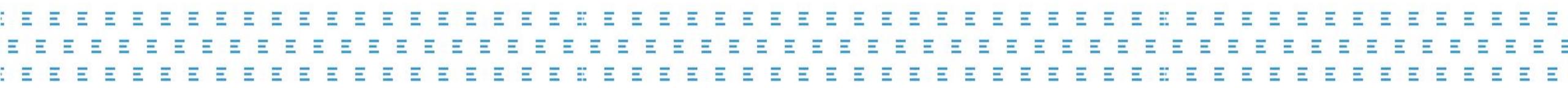
Année 2 et 3

- Mise en œuvre des actions du programme-cadre
- Mise en œuvre du plan de formation spécifique

Programme-cadre : le cycle de vie

Année 4

- Diminution progressive de l'implication de l'opérateur agréé en vue de l'autonomisation
- Poursuite des actions en cours
- Participation à des interventions zonales
- Evaluation de fin de cycle et intégration dans le fonctionnement général de votre école



Programme-cadre : le cycle de vie

Année 1

Année 2 et 3

Année 4



Communication, formation et évaluation

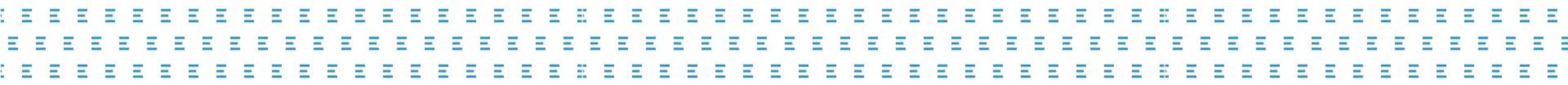
3. Devenir opérateur dans le programme-cadre



Rôles et missions de l'opérateur

- **Accompagner** les écoles à la réalisation de leur **diagnostic**
- **Accompagner l'élaboration de leur programme-cadre et de leur plan de formation**
- **Accompagner la planification** de la mise en œuvre des actions et formations
- **Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre** des différentes actions
- **Aider à la communication** générale autour du dispositif vers les différents acteurs de l'école (parents, CPMS, élèves, etc.)
- **Rendre les équipes éducatives durablement autonomes.**

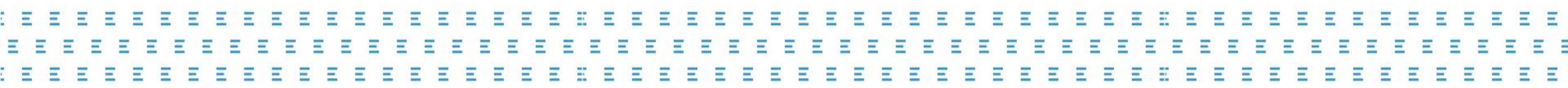
=> **En coordination avec le délégué en charge du climat scolaire désigné par l'école**



Rôles et missions de l'opérateur

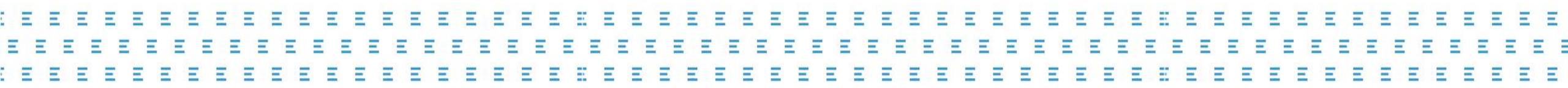
Concrètement

- Réaliser le **diagnostic** avec l'école et l'accompagner dans la compréhension des résultats
- Aide au choix des **actions**
- **Mise en œuvre concrète** des actions pour lesquelles l'école a choisi d'être accompagnée
- **Formation** des équipes éducatives, de la direction et du délégué climat scolaire (DCS)



Rôles des opérateurs : points d'attention

- Il s'agit bien **d'accompagner les équipes éducatives à imaginer et mettre en œuvre LEUR programme-cadre** suivant l'approche climat scolaire
- L'école reste maîtresse de ce qu'elle souhaite réaliser ou non avec l'opérateur -> **convention**
- **Accompagner:** l'opérateur **de prend effectivement une part active** dans la mise en œuvre de l'action, notamment par des formations, intervisions, outils ou toute autre forme d'écolage à destination de l'équipe éducative et de la communauté scolaire.



Devenir opérateur

Agrément et appariement

1. Demander un agrément

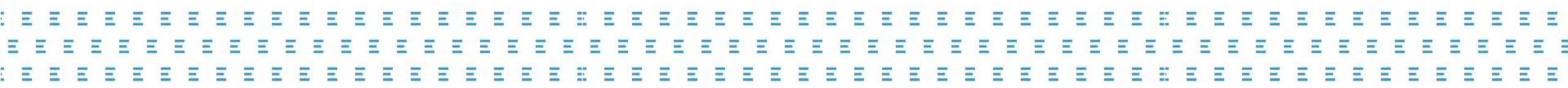
- Valable pour une durée de 4 ans
- Reconnaissance d'expertise à justifier sur 5 critères
- Remise d'un dossier de candidature

2. Être apparié à une école

- Une fois agréé, attribution de la ou les écoles à accompagner
- L'appariement est établi par la Commission d'agrément et de sélection
- En fonction prioritairement de la zone géographique d'action de l'opérateur

Avantages de l'agrément

- **Reconnaissance pérenne**
- **Offre une visibilité et crédibilité au-delà du programme-cadre**
- **Soutien structurel :**
 - Forfaitaire par école accompagnée
 - Annuel
 - Adapté selon la catégorie de l'école
 - Evolutif sur 4 ans

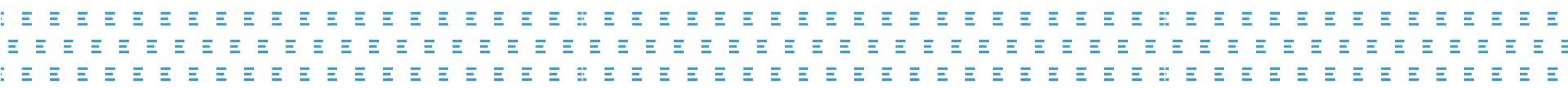


Avantages de l'agrément

Focus subventionnement

Ordinaire				
Années	Catégorie 1 (moins de 200 élèves)	Catégorie 2 (entre 201 et 300 élèves)	Catégorie 3 (entre 301 et 400 élèves)	Catégorie 4 (plus de 400 élèves)
1	1500€	2000€	2500€	2500€
2	3000€	4000€	5000€	5000€
3	3000€	4000€	5000€	5000€
4	1000€	1500€	2000€	2000€

Spécialisé				
Années	Catégorie 1 (moins de 100 élèves)	Catégorie 2 (entre 101 et 150 élèves)	Catégorie 3 (entre 151 et 200 élèves)	Catégorie 4 (plus de 200 élèves)
1	1500€	1500€	2000€	2500€
2	3000€	3000€	4000€	5000€
3	3000€	3000€	4000€	5000€
4	1000€	1000€	1500€	2000€

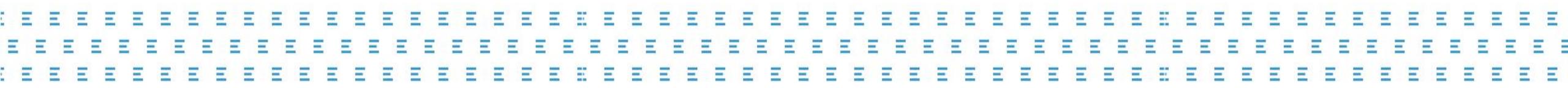


Avantages de l'agrément

Soutien à la professionnalisation

Via l'Observatoire du climat scolaire :

- Accès à des **intervisions et temps d'échanges entre opérateurs agréés**
- Accès à une **offre de formation, chaque année, financée par la FWB :**
 - En matière de harcèlement
 - En matière de gestion d'équipe et de projet
 - En lien avec les actions du programme-cadre
 - Etc.



Avantages de l'agrément

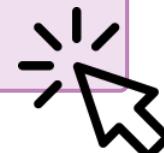
Soutien à la professionnalisation

Offre de formation actuellement disponible :

« Concevoir et animer une formation en milieu scolaire »

→ Inscriptions ouvertes ici:

<https://www.stics.be/formation-ocs-2026-concevoir-et-animer-une-formation-en-milieu-scolaire/>



Avantages de l'agrément

Soutien à la professionnalisation

À venir :

- Brevet de facilitateur KiVa et #BetterTogether
- Accès à un parcours auto formatif sur le (cyber)harcèlement
- Accès à une formation au « StarterPack opérateurs » et aux outils qui le composent
- D'autres formations tout au long de votre agrément en lien notamment avec les actions du programme-cadre

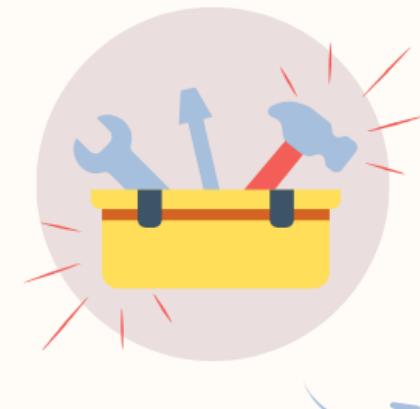


Avantages de l'agrément

Un service pour vous soutenir: L'Observatoire du climat scolaire

- **Veille, pilotage** de recherches et évaluation de la nouvelle politique structurelle
 - **Mise à disposition d'outils**, de formations et suivi des programmes-cadres
 - **Mise en réseau** d'acteurs
- ⇒ Pour tous les professionnels de terrain

Découvrez la boîte à outils
climat scolaire !



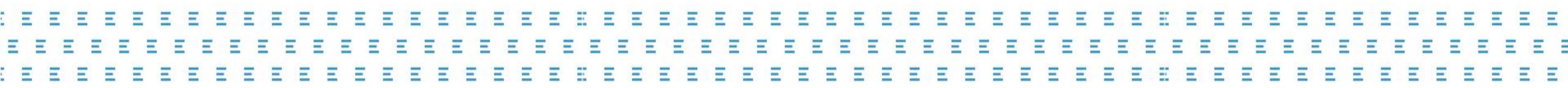
Plus d'une vingtaine d'outils
mis à votre disposition gratuitement

4. Postuler à l'agrément



Qui peut postuler ?

- Toute **personne physique** qui exerce une activité professionnelle à titre indépendant
- Toute **personne morale**
- **Toute autre organisation** sans personnalité juridique



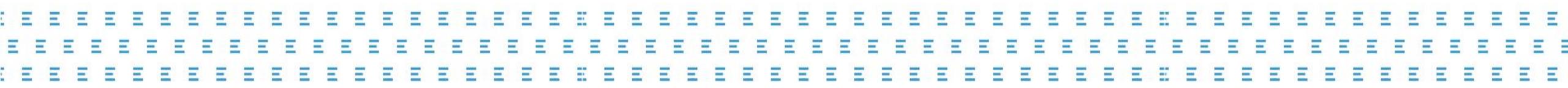
Quid des AMO ?

- Pas de conflit avec leurs missions – mandat spécifique
- Pas de double subventionnement
- Possibilité de dispenser des formations
- Possibilité de sortir des communes d'actions habituelles

→ Analyse juridique disponible

Conditions de participation

- S'engager à **accompagner toute école** qui se situe dans les zones au sein desquelles votre organisation indique pouvoir intervenir ;
- **Pas de choix** possible (niveau, type, lieu, ...) ;
- La **subvention est à destination exclusive de l'opérateur** et permet de financer l'accompagnement réalisé.



Le dossier de candidature

Des documents à prévoir :

- RIB authentifié
- CV de vos agents permettant de justifier de l'expertise et des compétences de votre organisation
- Indice de stabilité du personnel sur les 3 dernières années
- Programme de formation continuée de vos équipes



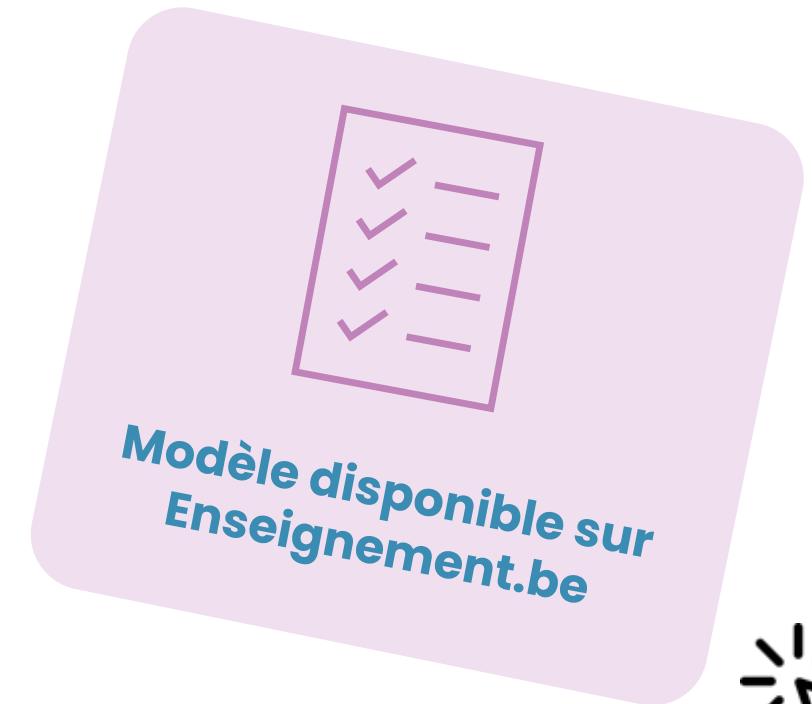
Une fois la candidature posée, la CAS se réserve le droit de vous convoquer à un entretien si besoin de précision sur votre dossier

Le dossier de candidature

Un dossier en 5 parties :

1. Données
2. Présentation de l'organisation
3. Critères d'agrégation
4. Projet d'accompagnement
5. Dispense de formation

→ Exclusivement en ligne





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

5. Les prochaines étapes



Quand postuler ?

- **Parution de l'appel à candidature – Septembre 26**
- Candidature **exclusivement via un formulaire en ligne**
- **Fin des candidatures – 25 avril 2027**
- Analyse des candidatures par la Commission d'agrément et de sélection
- **Sélection des écoles et agréation des opérateurs – Juillet 27**
- **Démarrage des programmes** dans les écoles vague 3 – **Rentrée 27-28**

QUESTIONS ?

Informations complémentaires:

Enseignement.be

Observatoire.climatscolaire@cfwb.be





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

**Merci pour votre écoute et
votre participation**



